

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Février 1874.

Chronique générale.

Le journal *l'Ami de l'ordre*, de Clermont, ayant été condamné par le jury pour un article relatif à la question du septennat, M. Rouher, en sa qualité subsistante de *vice-imperator*, lui a adressé la lettre suivante, reproduite par *l'Ordre* :

Paris, le 11 février.

Mon cher monsieur Villa,

J'apprends que la poursuite pour délit de presse dirigée contre vous a amené une condamnation à 300 francs d'amende. Le jury a pensé que vous aviez dépassé les limites de la polémique permise : il ne faut ni vous en étonner ni vous en plaindre. Lorsque le gouvernement est fort et la société calme, le jury pousse souvent trop loin l'indulgence pour les attaques des journaux ; au contraire, il se montre inquiet, sévère, et parfois excessif, lorsque les temps sont agités et les institutions fragiles ou contestées ; cela est dans la nature de cette juridiction ; l'insécurité la trouble et l'égaré.

Donc, à l'avenir, respectez mieux le septennat. Je vous aurais même conseillé de ne pas publier votre article du 18 janvier, si je l'avais connu à l'avance. Ce pouvoir est temporaire, des événements imprévus et divers peuvent en abrégier la durée, sa force est limitée, presque éphémère ; mais le parti impérialiste a intérêt à le soutenir, non à le combattre, car il réserve l'avenir et l'expression définitive de la volonté nationale. Aussi n'hésite-t-il pas à lui donner son concours pour toutes les mesures d'ordre public demandées en son nom à l'Assemblée. Seulement il regrette de ne pas voir M. le maréchal de Mac-Mahon mieux protégé dans son impartialité contre de mesquines intrigues, de sourdes hostilités et de mauvais choix de fonctionnaires.

Le septennat est une trêve : il ne faut pas que les partis le convertissent, contre sa volonté, en un paravent destiné à cacher d'ambitieux desseins ou de coupables trahisons.

Cette politique quotidienne embrasse un horizon trop restreint ; nous avons le devoir de porter plus loin nos regards et notre sollicitude. Respectons, appuyons nos institutions rudimentaires et momentanées ; mais continuons à rechercher dans les enseignements du droit public moderne quel doit être le gouvernement définitif du pays et sur quelle base il convient de l'établir pour lui assurer la grandeur et la durée dans cette démocratie que représente la France.

Sans doute, les plébiscites qui ont constitué l'Empire n'ont été renversés par aucun plébiscite nouveau ; mais un appel direct à la souveraineté nationale est nécessaire pour réparer les désastres causés par l'insurrection du 4 septembre. Le jour venu, il n'y aura en présence que deux formes de gouvernement :

La République
Et l'Empire.

Les régimes intermédiaires n'oseront jamais affronter le verdict du pays. Alors, j'en suis convaincu, la bourgeoisie, revenue de ses entraînements, et la grande majorité des électeurs seront d'accord pour rétablir ce que l'émeute de Paris a brisé.

Consacrez-vous donc plus énergiquement que jamais à votre œuvre de publiciste ; vous avez, pour la bien remplir, un talent éprouvé, une foi politique inébranlable, une loyauté parfaite. La cause de l'Appel au peuple a fait d'immenses progrès en France ; elle vous devra des progrès non moins considérables dans le département du Puy-de-Dôme.

Ne séparez jamais dans vos discussions les intérêts de l'ordre d'avec ceux de la démocratie : l'alliance de ces deux principes est nécessaire à la bonne conduite des intérêts sociaux ; leur divorce serait le prélude de la plus redoutable des guerres civiles.

Agréez, mon cher monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments. ROUHER.

Cette lettre est l'objet de maints articles dans la presse française. Elle est bien faite, du reste, pour causer une émotion si vive. Mais la voici suivie de deux autres lettres. L'une, du prince Napoléon, adressée au *Journal de Paris*, s'exprime ainsi :

« Paris, hôtel Belford, 17, rue de l'Arcade, le 11 février 1874.

» Monsieur le rédacteur,

» Je lis dans votre numéro d'hier cette phrase :

» Qui sait si le prince Napoléon lui-même » ne se rangera pas parmi les septennaristes ? »

» Vous me permettez de protester contre » une telle hypothèse.

» Le respect du nom que je porte, les convictions de toute ma vie, le souci des intérêts véritables de mon pays, m'interdisent de me déclarer partisan d'un gouvernement qui ne serait pas directement institué par le peuple.

» Pour pouvoir compter sur le concours de ceux qui restent fidèles à la tradition napoléonienne, il faudrait que le septennat eût été établi par l'unique souverain devant lequel nous devons nous incliner tous : le suffrage universel.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée. » NAPOLEON (Jérôme). »

La seconde est de M. le marquis de Franclieu à M. Rouher. C'est *l'Union* qui en a eu la primeur :

» Monsieur Rouher,

» Vous dites, dans une lettre que tous les journaux ont reproduite hier :

» Le moment venu, il n'y aura plus en » présence que deux formes de gouverne- » ment :

« La République

» Et l'Empire. »

» Je vous en demande pardon ; vous êtes ici dans une étrange erreur.

» La République et l'Empire ne sont pas deux choses distinctes ; l'une et l'autre ont été, sous deux formes différentes, l'expression même de la révolution.

» L'une et l'autre restent la force de destruction, qui a poussé déjà trois fois mon pays à sa perte.

» Nieriez-vous qu'en 1814, en 1815 et en 1870, l'Empire nous ait livrés pieds et poings liés à l'étranger, après avoir anéanti toutes nos forces nationales ?

» Vous regardez-vous donc comme condamné à compléter votre œuvre infernale ?

» Non, monsieur, le jour venu, vous ne ferez qu'un de la révolution et de l'Empire, et vous trouverez devant vous : — Qui ? — le roi, ce vieux principe de vie, toujours

également puissant, venant invariablement sauver la France, lorsque tout semble désespéré.

» Agréez, je vous prie, monsieur, cette expression de mes sentiments patriotiques.

» Marquis DE FRANCLIEU.

» Versailles, 14 février 1874. »

* *

On dément le bruit qu'il soit question de donner un successeur au général Le Flô, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg.

* *

Le colonel Stoffel a comparu déjà devant le capitaine instructeur du 2^e conseil de guerre, et a subi son premier interrogatoire. Il sera défendu par M^e Lachaud.

* *

D'après le *Pays*, le bruit a circulé dans Paris que le haut commerce parisien et la haute finance songeraient à offrir une fête gigantesque au maréchal de Mac-Mahon et à la duchesse de Magenta. Il y aurait 25,000 invitations.

* *

Le *Français* publie la note suivante, que nous croyons devoir reproduire à cause de l'origine que son insertion dans le *Français* permet de lui attribuer :

« Diverses rumeurs ont été mises en circulation relativement aux événements militaires qui se sont produits récemment en Cochinchine, et dans lesquels le lieutenant de vaisseau Garnier et plusieurs autres officiers ont trouvé la mort. Des journaux de Paris ont reproduit ces bruits comme ayant un caractère d'authenticité, et ont ainsi contribué à faire naître quelques inquiétudes.

» Nous croyons devoir mettre en garde le public contre des appréciations trop précipitées. Aucun renseignement officiel n'est encore parvenu au gouvernement sur les événements auxquels nous faisons allusion, et il convient d'attendre avant d'ajouter confiance à des rumeurs qui n'ont aucun caractère d'authenticité.

* *

La reconstruction de la colonne Vendôme avance rapidement. On assure que le maréchal de Mac-Mahon veut que l'inauguration qui va avoir lieu prochainement soit faite d'une façon tout à fait solennelle, en présence de toutes les notabilités et des détachements de toutes les troupes de la garnison.

* *

Il se confirme que le ministère veut demander au Parlement allemand l'annulation des élections d'Alsace et Lorraine, fondée sur ce que l'art. 10 de la loi électorale en vigueur porte que le bulletin de vote ne doit porter aucune ligne ou écrit autre que le nom du candidat et ses qualités, tandis que les bulletins des dernières élections portaient le nom de l'imprimeur et une hirondelle transparente, signe du désir des Alsaciens de revenir à leur première patrie.

LES PROPHÉTIES.

Nous croyons devoir extraire du journal le *Monde* le très-judicieux article suivant :

Nous sommes envahis par un flot de livres et de brochures prophétiques. Nous n'y

avons fait aucune attention, parce qu'en vérité cela ne méritait pas de nous occuper.

Cependant, nous voyons beaucoup de gens émus, nous en rencontrons à chaque instant dans la rue, qui disent qu'il n'y a plus rien à faire et qu'un miracle seul peut nous sauver.

D'autres, plus crédules, entrevoient déjà le miracle. Jusqu'ici ils se donnaient assez de marge et ne risquaient pas leur réputation en plaçant le miracle à assez longue échéance.

Mais voilà qu'on rapproche le jour et l'heure. Nostradamus, la prophétie d'Orval, celle de saint Malachie, etc., défrayent l'anxiété publique. On trouve tout ce qu'on veut dans le fatras de Nostradamus, toujours ce qui vient d'arriver et jamais ce qui doit arriver. La prétendue prophétie d'Orval voltige, quant à son origine, autour de 1830.

On raconte qu'une personne en a vu un manuscrit avant cette date. Mais où est cette personne, et où est ce manuscrit ? Et cette personne était-elle un élève de l'École des chartes ? Saint Malachie est un évêque d'Irlande du XII^e siècle. Ses prophéties ont été découvertes à la fin du XVI^e siècle dans une bibliothèque d'où elles ont disparu dès qu'il s'est agi de les consulter.

Ces fraudes ou ces fables, faites pour amuser les badauds, n'avaient pas grande importance à une époque où l'imprimerie n'était pas répandue et où la raison publique était plus solide qu'aujourd'hui. Il n'en est pas de même en notre temps, où on ne lit guère que des journaux et des brochures.

Le péril, c'est de propager l'esprit de quiétisme et d'inaction. Sous prétexte que Dieu s'occupe de nous, nous disons : Nos affaires sont en bonnes mains. Dieu veut précisément nous voiler l'avenir, pour ne pas entraver la liberté de notre conseil.

Les prophètes de l'ancienne loi annonçaient le Messie. Depuis la venue du Messie, l'Église n'a plus besoin de prophètes ; elle connaît sa route et la suit. Elle examine avec rigueur les faits miraculeux, et interdit à qui que ce soit de se prévaloir du don de prophétie avant qu'elle en ait jugé elle-même.

Certes, la raison humaine peut prévoir bien des choses : les événements sont assez gros pour porter des conséquences visibles. Mais on mêle la Bible, l'Évangile et les saints à ces prédictions. On nous assure que Dieu ne saurait se passer de la France, qu'il est obligé en conscience de la relever, etc. Il y a bien de la puérilité dans ces espérances. Étudions l'histoire et la logique, et nous aurons moins lieu d'être fiers.

Les peuples naissent, vivent et meurent comme les individus ; et la France n'est pas de nature privilégiée. Le siège de Paris ne ressemblait-il pas un peu au siège de Jérusalem par les Romains ? Les Français, serrés par l'ennemi et la famine, se déchiraient entre eux ; ils ont été près de détruire leur propre ville, que les Prussiens n'osaient pas attaquer. C'est pendant la Commune, plutôt que dans le siège, que Paris eût péri. Titus essaya vainement de sauver les Juifs.

Faisons-nous notre devoir ? Les hommes d'ordre, les conservateurs, ceux que leur fortune ou leur intelligence mettent au-dessus des autres, ont-ils rempli leur mission ? Les a-t-on vus s'unir, s'organiser ? Se disposent-ils à sacrifier les préjugés qui s'opposent à une complète union ? Non ; ils offriraient leur richesse et leur vie, que cela ne servirait à rien, attendu que la division an-

nulerait tous ces sacrifices. Un pays divisé équivaut à une puissance égale à zéro.

L'impuissance de notre pays ne dépend pas d'une autre cause. Soit que chaque parti s'enfoncé dans son ornière, soit qu'on ne cherche pas un terrain de conciliation ou un principe commun, on aboutit au même résultat. Nous sommes paralysés par nos divisions. Soyons persuadés que Dieu ne nous sauvera pas malgré nous.

Nouvelles militaires.

Les travaux de fortification à exécuter autour de Paris d'après le plan de défense nouveau commenceront vraisemblablement le 1^{er} mars.

La nouvelle circonférence d'investissement atteindra 170 kilomètres au minimum. Les forts de l'enceinte actuelle seront tous conservés comme deuxième ligne. La ligne externe se composera de forts de petite dimension, construits d'après le système polygonal modifié par le colonel du génie S... Ils ne pourront pas contenir plus de 800 hommes et seront peut-être munis de tours blindées.

Paris, ainsi fortifié, deviendra une place-position, unique dans le monde, et son investissement demeurera chose complètement impossible.

Les nouvelles que nous recevons de Calais à propos de la nouvelle pièce de 7 sont de plus en plus satisfaisantes. La portée de 12 kilomètres donnée par certains journaux est erronée. La pièce nouvelle, à cinq mille mètres, ne manque guère la cible, et son effet dangereux va jusqu'à sept kilomètres. Ces résultats nous paraissent déjà satisfaisants.

On parle d'ouvrages défensifs considérables à élever dans la presqu'île du Cotentin. Ce fut Louis XVI qui eut le premier l'idée de l'importance qu'aurait en ce point une série de forts; Cherbourg défendu ainsi du côté de la terre deviendrait un point entièrement inexpugnable. On prête au maréchal de Mac-Mahon l'idée d'un voyage en Bretagne pour se rendre compte par lui-même des emplacements à choisir et du genre des fortifications à élever.

Assemblée nationale.

Séance du 12 février.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Judi, l'Assemblée, sur l'art. 12, concernant l'impôt sur le sel, a renvoyé plusieurs amendements à la commission: on passe donc aujourd'hui à l'article 13, ainsi conçu:

« Art. 13. Il sera perçu par addition au droit principal actuel de 1 fr. une surtaxe de 50 c. par 100 fr. sur toute mutation par décès en ligne directe et sur tout acte portant donation à titre de partage anticipé fait en exécution des art. 1075 et 1076 du code civil. »

M. de Belcastel combat cet impôt et propose d'imposer de 10 fr. les pianos: il y en a 6 ou 700,000 en France, l'impôt donnerait au moins 5 millions.

Cet amendement est pris en considération.

M. Mathieu Bodet, au nom de la commission, s'explique sur les amendements pris en considération, et tout d'abord sur l'art. 4.

Le premier paragraphe disait: « Sont soumis au droit de timbre établis par l'article 6 de la loi du 3 prairial an VII, et par le n° 1 de la loi du 23 août 1871. »

Le deuxième était ainsi conçu: « Les mandats, délégations et tous autres écrits, non négociables, quelle que soit d'ailleurs leur forme ou leur dénomination, servant à procurer une mise de fonds ou de valeurs de place à place. »

Aujourd'hui le premier paragraphe est ainsi conçu: « Sont soumis aux droits de timbre proportionnels fixés par l'article précédent... »

Le deuxième paragraphe dit: Les mandats, délégations, et tous mandats non négociables, » au lieu de tous autres écrits.

Les 3, 4 et 5^{es} paragraphes de l'article 4 sont maintenus.

M. Maurice Rouvier demande l'ajournement du vote; la proposition est rejetée. L'article 4 est adopté avec la nouvelle rédaction de la commission.

M. Mathieu Bodet, au nom de la commission, s'explique de nouveau sur l'art. 5 concernant les chèques.

Un amendement de MM. Adam et Soubeyran est mis aux voix. Cet amendement est ainsi conçu: « Le § 1^{er} de l'art. 1^{er} de la loi du 14 juin 1865 est abrogé jusqu'au mot « disponible » inclusivement et remplacé comme suit: Le chèque est un ordre de paiement donné à un banquier par un de ses clients ou par un autre banquier. »

L'amendement est rejeté à une grande majorité. L'article 5 est adopté dans son ensemble.

Samedi, suite de la discussion.

Chronique locale et de l'Ouest.

Les fidèles et les amateurs de belle musique religieuse se sont portés en foule hier à la grand-messe de Nantilly, et, à vêpres, à la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, pour entendre les chanteurs béarnais.

La satisfaction a été grande. Il est rare de trouver réunies des voix aussi sympathiques, se modulant avec autant d'aisance que celles de ces artistes. Ce n'est pas seulement l'effet d'aptitudes naturelles, mais le résultat d'études longues et persévérantes. Ces artistes montagnards appartiennent tous, du reste, à la société des quarante Pyrénéens, fondée par le célèbre Alfred Rolland, qui les a dirigés la dernière fois aux grandes fêtes religieuses de Marseille, en 1864, auxquelles ont pris part plus de cinquante prélats.

Le ténor et la basse ont été vivement appréciés, et en tout autre lieu ils eussent reçus les applaudissements les plus chaleureux de tout l'auditoire.

Les travaux du chemin de fer de Poitiers marchent très-activement. Le terrassement est presque complet jusqu'à 300 mètres du cimetière de Saumur. La pose des rails est faite jusqu'à Saint-Cyr; aussitôt qu'un kilomètre est établi, des trains de balast apportent le sable qui garnit les traverses.

L'inauguration pour le mois d'avril est donc certaine.

Jeudi, vers une heure après midi, une meule de paille et chaume, appartenant à M. Delalande, Jean, cultivateur à Allonnes, a été incendiée. Grâce à la promptitude des secours, le logement a été préservé.

Ce feu aurait été allumé par l'enfant, Joséphine Delalande, âgée de 5 ans, qui a porté au pied du pailler quelques charbons pris dans le foyer.

La perte est couverte par une assurance.

Le même jour, le sieur Blandin, Louis, se rendait du marché de Longué aux Rosiers. Arrivé au canton des Sables, son cheval s'est emporté, et Blandin, probablement en voulant descendre, a roulé sous sa charrette qui lui a passé sur la poitrine.

Il a été relevé par le sieur Parchard, qui l'a transporté à son domicile avec l'aide de Charles Millerand; mais, presque aussitôt, le pauvre Blandin expirait entre leurs bras.

Le même jour encore, le sieur Fouque, Clément, maçon, demeurant à Brain-sur-Allonnes, trouvait la mort dans une carrière de tuffeaux. Soit imprudence ou inexpérience, il s'est trouvé pris sous un bloc de pierres qui lui est tombé sur le côté et la tête. La mort a été presque instantanée. Ses camarades l'ont ramené à son domicile, mais il a expiré dans le trajet.

Le Journal officiel publie la liste suivante des nouvelles administrations municipales pour le département de Maine-et-Loire:

Angers. — Maire: M. Joubert-Bonnaire (Achille-Alexandre); adjoints: MM. Fairé (Alexandre), Loriol de Barny (Marie-Auguste-Edouard), Oriolle (Julien-Ernest), Carriol (Etienne).

Doué. — Maire: M. Guionis-Joubert (Camille); adjoint: MM. Guichoux (Auguste); Lemardelay (Jean-Baptiste).

Gennes. — Maire: M. d'Achon (Raymond); adjoint: M. Chauveau (Séraphin).

Montreuil-Bellay. — Maire: M. de Caqueray (Charles-Louis); adjoint: M. Galbrun (Pierre-Louis).

Vihiers. — Maire: M. Besnard (Joseph); adjoint: M. Leroux (Clément).

Briollay. — Maire: M. Berger-Lointier (François); adjoint: M. To uzé (Pierre).

Chalonnais-sur-Loire. — Maire: M. Drouard (René-Charles); adjoints: MM. Dedouvre (Henri), Salou (Jacques).

Le Louroux-Béconnais. — Maire: M. de Miculle (Joseph); adjoints: MM. Ollivier (Théodore), Baril (Paul).

Les Ponts-de-Cé. — Maire: M. Thuau (Etienne-Michel); adjoints: MM. Turquet (André-Alexandre), Porcher (Mathurin).

Saint-Georges-sur-Loire. — Maire: M. Suaudeau (Marie-Hylas-Samuel); adjoints: MM. Sochet (Martin), Barré (Thomas).

Thouarcé. — Maire: M. Blot (Jean-Pierre); adjoint: M. Achar (Paul).

Durtal. — Maire: M. Choynet (Alexandre); adjoints: MM. Helot (Alfred), Bibille (Louis).

Longué. — Maire: M. le comte de Maillé (Hardouin); adjoints: MM. Godron (Yves-Georges-Camille), Senil (Joseph-Jules).

Noyant. — Maire: M. Cochar (Henri); adjoint: M. Rétault (Etienne).

Seiches. — Maire: M. le vicomte de Villoutreys (Alfred-Paul-Germain); adjoint: M. Bonhomme (Louis).

Cholet. — Maire: M. Loiseau (Zacharie); adjoints: MM. Goizet (Emile), Delhumeau-Plessis (René-Justin).

Beaupréau. — Maire: M. le comte de Durtal de Civrac (Henri); adjoints: MM. Germain (Michel), Brevet (Victor).

Champocéaux. — Maire: M. Nicaise (Benjamin); adjoint: M. Toublanc (Mathurin).

Chemillé. — Maire: M. Courtin (Victor); adjoints: MM. Gourdon (Benjamin), Luce (François-Jean).

Montfaucon. — Maire: M. Servière (Jacques-Théodore); adjoint: M. Durand (Ernest).

Montrevault. — Maire: M. Godefroy (Michel); adjoint: M. Lamoureux (Jean-Baptiste).

Saint-Florent-le-Vieil. — Maire: M. Gazeau (Charles-Victor-Adrien); adjoint: M. Renard (René-Théodore).

Pour le département de la Mayenne, nous remarquons les nominations suivantes:

Laval. — Maire: M. Toutain (Charles). — Adjoint: M. Fay (Jules-René).

Château-Gontier. — Maire: M. Fournier (Alexandre). — Adjoint: M. Freulon (Adrien).

On lit dans Paris-Journal:

La famille de M. Beulé vient de s'accroître. La femme de l'ex-ministre a mis au monde un héritier fort bien portant.

Nous ne lui souhaitons qu'une chose, c'est d'être un jour aussi érudit que son père.

L'Electeur du Finistère annonce que l'administration supérieure vient d'interdire la représentation sur le théâtre de Brest du *Fils de Giboyer*.

Des avis qui viennent d'être envoyés au ministre de l'Agriculture et du commerce par les préfets des départements, faisant partie de nos divers bassins houillers, annoncent une baisse de prix considérable des charbons et du coke aux lieux d'extraction et de production.

M^r l'évêque d'Angers vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion du Carême, un remarquable Mandement sur la presse irréligieuse:

Nos lecteurs nous sauront gré d'en reproduire ici les principaux passages:

« Aux moyens de diffusion dont l'erreur disposait précédemment, dit M^r Freppel, notre siècle a su en ajouter un nouveau, plus rapide et plus étendu que les autres. Tant que l'on se bornait à lire des livres, la propagation du mal se renfermait dans un cercle assez restreint. Cette sphère d'action s'est élargie depuis que l'on a imaginé, à côté du livre, qui n'est lu que d'un petit nombre, la feuille légère, quotidienne, accessible à tous, résumant jour par jour les nouvelles du monde entier, et profitant de cet attrait de la curiosité, si naturel à l'homme, pour traiter toutes les questions possibles, à la hâte et comme par jeu, sans que rien échappe aux hasards d'une discussion qui touche à tout, depuis les plus hautes vérités de la religion jusqu'aux moindres détails de l'économie domestique ou sociale. En préneant ainsi dans les habitudes de la vie, où il a su se faire une si grande place, le journal, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est devenu une force considérable pour le mal comme pour le bien; et l'on ne court nul

risque de rien exagérer en disant qu'il n'est pas de levier plus puissant que la presse pour soulever les multitudes et mettre en mouvement leurs intérêts et leurs passions.

» Mais laissons aux législateurs et aux hommes d'Etat le soin de concilier l'avènement de ce pouvoir nouveau avec la stabilité de l'ordre civil. Pour nous, ce qui nous préoccupe, et ce que nous sommes en droit d'apprécier, c'est le rôle et l'attitude de la presse vis-à-vis de la religion. Certes, nous ne saurions avoir trop d'éloges pour les écrivains courageux qui se tiennent constamment sur la brèche pour défendre nos saintes croyances contre les attaques de l'hérésie et de l'incrédulité: ils remplissent, dans la presse, un véritable apostolat; et c'est faire acte de dévouement à la religion que de soutenir et de répandre les feuilles où ils servent les intérêts de la foi avec autant de zèle que de talent. Ils méritent aussi notre reconnaissance ceux qui, tout en estimant que les controverses religieuses seraient mieux à leur place dans les livres, n'en professent pas moins un respect sincère pour les droits de l'Eglise, et qui, dans la défense des grands principes de l'ordre social, déploient une activité et une vigueur dignes d'une telle cause. Si la fonction de la presse était ainsi comprise de tous, nous ne songerions aucunement à nous émouvoir d'une institution dont les avantages balanceraient sans peine les inconvénients.

» Mais tel n'est pas, Nos Très-Chers Frères, le caractère ni le but de cette partie de la presse contre laquelle nous cherchons à vous prémunir. Ce qu'elle s'efforce d'atteindre, c'est la destruction de l'Eglise catholique, de sa doctrine et de ses institutions: elle n'a pas d'autre raison d'être. Assurément, l'œuvre de Jésus-Christ est au-dessus de pareilles attaques: ni le mensonge ni la corruption ne sauraient prévaloir contre elle; mais, ce qui n'est pas indestructible, c'est la foi des particuliers, qui peut recevoir de mortelles atteintes par suite des erreurs disséminées chaque jour dans un public composé en général d'hommes peu instruits, et par là même incapables de résister indéfiniment à l'assaut perpétuel qu'on livre à leurs croyances et à leurs mœurs.

» Là est le danger de la presse anti-chrétienne et impie. Car, de discussions sérieuses, l'on n'en saurait attendre de la part d'hommes qui n'ont jamais su ou qui ont oublié, pour la plupart, les notions les plus élémentaires du catéchisme. Leur ignorance est extrême, chaque fois qu'il leur arrive de toucher à un dogme de la religion. Mais cette absence de lumières ne les empêche pas de trancher sur toutes les questions avec une confiance illimitée. Dénaturer les doctrines, travestir les faits, calomnier les personnes, c'est, en matière religieuse, tout leur art et toute leur science. Trois choses leur font, à cet égard, essentiellement défaut: l'amour de la vérité, le sentiment de la justice et la notion du respect.

» L'amour de la vérité! Si les écrivains de la presse irréligieuse savaient comprendre ce premier de tous les devoirs, ce devoir fondamental de quiconque veut tenir une plume, est-ce qu'ils entasseraient dans leurs feuilles calomnies sur calomnies contre la religion et ses dogmes, contre l'Eglise et ses ministres? Quand ils reproduisent contre une vérité de la foi quelque vieille objection usée depuis des siècles, les voit-on jamais ajouter la réponse, bien qu'elle ait été mille et mille fois donnée? Lorsque, à l'occasion des derniers pèlerinages, ils vous accusaient d'adorer la Sainte-Vierge, pouvaient-ils ignorer que la doctrine catholique repousse avec horreur tout culte d'adoration qui ne s'adresserait pas à Dieu seul? Quand ils défigurent chaque matin le dogme de l'infailibilité du Pape, jusqu'à en tirer je ne sais quel fantôme d'idolâtrie, n'ont-ils pas des yeux pour lire les Actes du concile, et pour voir, comme tout le monde, que ce privilège si simple et si rationnel, n'a pas d'autre objet que de sauvegarder la foi et les mœurs? Et lorsqu'enfin, poussant l'ignorance ou la mauvaise foi jusqu'à leurs dernières limites, ils osent vous représenter l'Eglise comme l'ennemie des lumières et de l'instruction, leur serait-il donc si difficile d'ouvrir un livre pour y apprendre que c'est l'Eglise qui, la première, a établi des écoles dans vos contrées, qui a fondé et organisé toutes les universités de l'Europe, qui a sauvé de l'oubli et des ravages du temps les productions littéraires de l'antiquité, qui a soutenu et encouragé depuis dix-huit siècles le progrès des sciences, des lettres et des arts? Qu'est-ce donc qui peut expliquer ces altérations

perfidés de la vérité, si ce n'est le parti pris de fausser les intelligences, de pervertir l'esprit public, afin d'arracher les âmes à Jésus-Christ et à l'Eglise? Y a-t-il dans l'emploi de tels moyens une ombre de franchise et de sincérité?

» Et, pour en venir à des faits récents, faut-il vous rappeler, nos très-chers frères, les contes ridicules et absurdes que l'on répandait naguère à travers vos campagnes? Les prêtres, disait-on, ligués avec tout ce qu'il y a de plus respectable parmi vous, travaillaient à ramener la dime, la taille, la corvée, et toutes ces institutions d'un autre âge auxquelles personne ne pense plus. Nous devons cette justice à votre bon sens et à votre esprit chrétien : vous avez accueilli ces tristes inventions avec le dédain qu'elles méritaient.

» Vous vous êtes souvenus que le clergé se recrute dans vos rangs, qu'il sort des entrailles mêmes de la nation, et, par conséquent, que vos prêtres, enfants du peuple comme vous, seraient les premiers à défendre vos libertés et à revendiquer vos droits. Vous avez compris qu'il ne saurait nous venir en esprit de vouloir contraindre personne à se confesser ou à communier malgré soi, par la raison bien simple qu'un acte religieux cesserait d'être méritoire, du moment qu'il ne serait plus obtenu par la persuasion, mais par la force. Toutes ces accusations plus odieuses les unes que les autres, vous les avez repoussées avec une fermeté qui vous honore. Mais qui donc avait donné le ton à cette propagande de haine et de mensonge? Qui avait semé ces bruits malveillants, sans y croire, et dans le seul but de vous tromper? Qui avait excité ces fermentations de discorde, au risque d'amener la guerre sociale? Qui? La presse irréligieuse, et elle seule.

» Qu'ils ne viennent donc pas nous parler de leur projet d'éclairer les masses, ces écrivains qui mettent tout en œuvre pour les aveugler. La première condition pour avoir le droit de parler à ses semblables, c'est, avec l'amour de la vérité, le sentiment de la justice. Or, quels sont les procédés de la presse irréligieuse, chaque fois qu'il lui arrive de toucher au passé de l'Eglise ou d'apprécier son rôle dans le présent? A-t-elle du moins cette équité vulgaire, qui consiste à ne pas taire le bien à côté du mal que l'on prétend signaler?

» La voit-on jamais rendre hommage aux innombrables bienfaits de cette divine institution qui, depuis dix-huit siècles, a su enfanter des merveilles de vertu et de sainteté; qui, sans parler de mille autres créations également admirables, a couvert le monde d'asiles pour les pauvres, d'hôpitaux pour les malades, de réfugiés pour toutes les misères et toutes les infirmités humaines? Non, tout ce qu'elle sait de ce passé si glorieux de l'humanité chrétienne, tout ce qu'elle en a retenu, ce sont trois ou quatre faits qu'elle arrange à sa façon, qu'elle détache du milieu où ils se sont produits, qu'elle impute au corps entier, tandis qu'il ne faudrait y voir tout au plus que des fautes individuelles ou des erreurs locales. C'est à quoi semble se réduire pour la presse irréligieuse toute l'histoire des siècles chrétiens; elle vit de cela, elle se repaît de cela : le reste, elle l'ignore ou elle n'en parle jamais. Est-ce là le sentiment de la justice? Et s'y prendrait-on autrement, si l'on voulait de propos délibéré pervertir et corrompre l'esprit des peuples?

» Cette absence totale de justice à l'égard du passé de l'Eglise ne se montre pas moins dans les appréciations de la presse irréligieuse sur le temps actuel. Jamais, Nos Très-Chers Frères, vous ne trouverez dans ces journaux la mention la plus légère des éclatants services que la religion ne cesse de rendre à la société contemporaine.

» Nos sœurs de charité qui se dévouent avec tant d'abnégation au soulagement des infirmes et des pauvres, notre admirable clergé qui donne au monde entier un spectacle si édifiant, nos congrégations enseignantes ou hospitalières, qui travaillent, du matin au soir, à répandre l'instruction ou à diminuer la souffrance, nos œuvres, nos établissements, nos institutions, dont le but unique est d'améliorer la situation matérielle ou morale de nos frères, rien de tout cela n'existe pour les écrivains de cette presse : ils gardent là-dessus un silence complet; jamais un mot sympathique ne vient se placer sous leur plume. Mais qu'il se produise quelque part la moindre défaillance, que la faiblesse humaine vienne à se trahir ici ou là par une faute regrettable, à l'instant même,

du nord au sud, de l'est à l'ouest, tous les organes de la presse irréligieuse éclatent de concert, s'échauffent, crient au scandale; et tandis que toutes les merveilles réunies du dévouement et de l'héroïsme moral ne parviennent pas à leur arracher un signe d'approbation, leurs déclamations bruyantes vont porter en tout lieu la nouvelle de ce fait isolé et qui leur semble une bonne fortune. Est-ce là, encore une fois, le sentiment de la justice? Et ne sommes-nous pas en droit de signaler de telles manœuvres à votre légitime indignation?

» Laissez-nous citer un exemple récent, Nos Très-Chers Frères, pour vous montrer à quel point la haine de l'Eglise altère la notion du juste et de l'injuste chez les écrivains de la presse irréligieuse. Ces jours derniers s'éteignait à Paris l'une des plus nobles existences de ce siècle. Durant les soixante années de sa vie religieuse, ce grand homme de bien avait plus fait pour la diffusion de l'enseignement populaire que n'importe quel personnage de notre époque. Aussi la capitale a-t-elle tenu à honneur de faire au frère Philippe des funérailles dignes d'une carrière si laborieuse et si féconde. Et cette partie de la presse, qui parle si volontiers et à tout propos de son zèle pour l'instruction primaire, qu'a-t-elle imaginé devant le cercueil de cet homme qui avait su donner aux enfants du peuple des instituteurs par milliers, et leur ouvrir des écoles par centaines? La conspiration du silence : à peine si, dans quelque une de ces feuilles, un léger entrefilet laissait soupçonner aux lecteurs la disparition de cet insigne bienfaiteur des classes ouvrières, auquel les plus hauts représentants de l'Eglise et de l'Etat venaient de payer le tribut de la reconnaissance publique.

» Voilà bien la justice des ennemis de la religion. Mais qu'au fond d'un village, quelque malheureux, dont l'ignorance est toute l'excuse, repousse brutalement de son lit de mort la religion qui était venue s'incliner comme une mère sur le berceau de son enfance, alors c'est tout un concert d'éloges que la presse impie fait entendre d'un bout de la France à l'autre; les harangues débitées par quelque fanatique sur la tombe de cet infortuné viennent s'étaler au long dans ces tristes feuilles, où elles méritent d'ailleurs de trouver place; et quelle qu'ait été, hélas! la vie du pauvre défunt, il devient un héros, du moment qu'il a renié son Dieu, sa foi et son âme. Ce simple rapprochement ne vous donne-t-il pas la mesure de ce que l'on peut attendre de pareils adversaires? Et si le ridicule ne le disputait ici à l'odieux, y aurait-il des expressions assez fortes pour condamner ce manque absolu de justice et d'équité?

» Et parce que le sentiment de la justice et l'amour de la vérité font défaut à la presse irréligieuse, elle a perdu également la notion du respect. Non, ils ne vous respectent pas, Nos Très-Chers Frères, ces journalistes qui osent traiter vos croyances de superstitions, oubliant qu'il sied mal à leur médiocrité de parler ainsi d'une doctrine professée par les plus grands génies et les hommes les plus vertueux qui aient paru sur la terre depuis dix-huit siècles. Ils ne respectent pas vos évêques et vos prêtres, quand ils leur imputent les desseins les plus odieux, et qu'ils les accusent de vouloir établir le règne de la religion sur la fraude et sur l'imposture. Ils ne respectent pas ce qu'il y a de plus pur et de plus délicat dans la conscience humaine, lorsqu'ils tournent en dérision les choses saintes, et qu'ils emploient à les railler un ton et des formes indignes d'un si grave sujet. Ils n'ont même pas, à l'heure présente, le respect du malheur, et après toutes nos épreuves des dernières années, il nous était réservé cette suprême douleur de voir des écrivains français faire cause commune avec tous les ennemis de l'Eglise dans le monde entier, sans se demander si, en défaut de tout autre sentiment, le patriotisme et les convenances ne leur défendaient pas de pousser à un tel point l'oubli de la mesure.

» Sans doute, Nos Très-Chers Frères, car la violence n'exclut pas la dissimulation, c'est une méthode assez familière aux écrivains de la presse irréligieuse de désigner l'Eglise catholique par certains mots qui leur permettent de mieux porter leurs coups, en cherchant à les voiler. C'est aux « cléricaux » et aux « ultramontains » que se bornent leurs attaques, ne cessent-ils de répéter dans un langage aussi noble que leurs pensées. Qu'est-ce à dire? Et que signifient de tels mots sous la plume des ennemis de

l'Eglise? Partisans des droits du clergé, de son influence religieuse et morale, tous les catholiques le sont; adversaires de la puissance civile, dans la sphère de ses attributions naturelles, nul catholique ne l'est ni ne saurait l'être. Obéir à l'autorité spirituelle du Pontife Romain, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, c'est un devoir pour tout le monde; placer sa patrie temporelle « au-delà des monts », cela n'est permis à personne. Qu'on laisse donc de côté ces distinctions qui manquent de franchise autant que de vérité. C'est bien l'Eglise catholique tout entière que l'on s'efforce de dénigrer sous le couvert de ces équivoques, sa hiérarchie et son dogme, ses actes comme ses institutions. Il est vrai qu'en usant de pareils artifices, ses ennemis se condamnent eux-mêmes : on dirait qu'ils n'osent pas la combattre en face, tant elle s'impose à leur esprit étonné d'une telle force. Pour donner le change sur leurs vrais sentiments, ils sont contraints de l'attaquer sous un nom qui n'est pas le sien, rendant ainsi à cette grande puissance, jusque dans leurs insultes mêmes, un dernier et involontaire hommage.

» Et c'est à de telles feuilles, Nos Très-Chers Frères, que des chrétiens livreraient l'entrée de leurs demeures! Ah! si, tous les matins, l'on vous envoyait des écrits où le nom et la mémoire de votre père ou de votre mère seraient calomniés et outragés, avec quelle indignation ne les repousseriez-vous pas du seuil de vos maisons? Et Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est-il pas votre père, dans le sens le plus élevé et le plus auguste du mot? La sainte Eglise catholique n'est-elle pas votre mère selon la grâce et selon l'esprit? Comment donc pourriez-vous, sans trahir vos obligations les plus sacrées, recevoir au sein de vos familles et lire sous les yeux de vos enfants, ces feuilles irréligieuses qui n'ont pas d'autre but que d'anéantir, si elles le pouvaient, l'œuvre du Christ et le ministère de son Eglise? Car il ne faut pas se faire illusion là-dessus, « s'abonner à un » journal connu pour son hostilité contre la » religion catholique, le répandre autour de » soi ou le lire habituellement, c'est prendre une part active à tout le mal qu'il fait, » c'est coopérer matériellement et morale- » ment à cette œuvre de mensonge et de » corruption. Quel poids pour la conscience » ce! Quelle responsabilité devant Dieu et » devant la société!

» Et ici, qu'il nous soit permis de nous adresser directement aux écrivains de la presse irréligieuse pour leur demander compte des ravages qu'ils exercent parmi les âmes confiées à nos soins. Eh quoi! leur dirions-nous avec la conscience de nos devoirs et la sainte liberté de notre ministère, ne sentez-vous pas tout ce qu'il y a de coupable et d'odieux dans le rôle que vous jouez? Quoi! ébranler le respect, déraciner les croyances, faire le vide dans les âmes pour n'y laisser debout que la négation et le doute, semer la défiance à l'égard de tout ce qu'il y a de plus vénérable, de telle sorte que, si l'on prêtait l'oreille à vos insinuations, l'on ne croirait plus à la vertu de personne; enlever au malheureux qui souffre l'espérance d'une vie future, après avoir éloigné de lui les consolations de la vie présente; promener le travailleur de déceptions en déceptions à travers les rudes épreuves d'une carrière dont vous chassez Dieu et son Christ, et au bout de laquelle vous n'avez à offrir à cet homme, dont le lot est si chétif sur la terre, que la perspective du néant : est-ce là un métier digne d'un homme qui se respecte?

» Ces adolescents, à peine sortis du collège, et qui vous devront, pour le reste de leurs jours, la ruine de leur foi et plus encore; ces ouvriers au cœur desquels vous aurez allumé des haines sans pouvoir y remplacer par quelque chose de noble et d'élevé leurs convictions éteintes; ces hommes du peuple qui, à force d'entendre répéter sans cesse les mêmes calomnies, auront fini par ce laisser prendre à vos déclamations, est-ce que l'image de toutes ces victimes ne viendra pas, un jour ou l'autre, assiéger vos souvenirs? Et s'il vous reste, ce qui est indestructible dans une conscience humaine, quelque étincelle de foi en un Dieu rémunérateur du bien et vengeur du mal, ne craignez-vous pas d'affronter un tel jugement et de telles responsabilités?

» Mais revenons à vous, Nos Très-Chers Frères, qui êtes exposés aux dangers et aux séductions de la presse irréligieuse. C'est, armé de toute l'autorité de notre charge, que nous interdisons la lecture des feuilles hostiles à l'Eglise et à la religion; et c'est du

fond de notre âme que nous vous supplions et vous conjurons dans le Seigneur Jésus, votre juge et le nôtre, d'écouter nos recommandations.

» L'on rencontre parfois des chrétiens qui croient pouvoir se permettre de pareilles lectures sous prétexte qu'elles ne leur font aucun mal. Nous aimons à le croire, bien que l'on ne joue pas impunément avec le poison, et que le proverbe sacré reste éternellement vrai : *Qui tetigerit picem, inquinabitur ab ea* : « Celui qui touche de la poix en sera souillé. » Mais à tout le moins y a-t-il là une curiosité malsaine, et qui ne dénote pas une vive opposition au mal. Il reste toujours quelques traces de ce langage malhonnête, et le respect des choses saintes s'affaiblit à la longue, par l'habitude de les voir tourner en ridicule.

» N'est-ce pas, d'ailleurs, donner le mauvais exemple, et scandaliser le prochain, que de lire des feuilles où le chrétien trouve, à chaque page, une insulte à sa foi? Peut-il être jamais permis de contribuer, pour une part quelconque, à alimenter ces sources de corruption? Et si vous êtes, vous-mêmes, à l'abri du danger, n'y a-t-il pas à côté de vous une femme et des enfants dont vous devez éloigner tout ce qui pourrait blesser la délicatesse de leur foi et la pureté de leurs sentiments? Non, n'hésitez pas, Nos Très-Chers Frères, à préserver vos familles de cette contagion. Employez tous vos efforts pour fermer à la presse irréligieuse l'accès de vos lieux de réunions, de vos cercles et de vos sociétés. Ne craignez pas de manifester hautement votre zèle pour la défense des intérêts de la foi, vous rappelant la parole du divin Maître : *Qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram patre meo qui in caelis est* : « Quiconque m'avouera devant » les hommes, moi aussi je l'avouerai devant » mon Père qui est dans les cieux. »

En tête du dispositif on trouve la recommandation suivante :

« Nous rappelons à tous les fidèles de notre diocèse qu'ils ne sauraient, sous peine de charger gravement leur conscience, s'abonner à une revue ou à un journal généralement connu pour leur hostilité contre la religion catholique, les répandre, les communiquer ou les lire habituellement. Cette défense qui découle des prescriptions de l'Eglise touchant la lecture des mauvais livres, et qui est d'ailleurs de droit naturel et de droit divin positif, nous déclarons qu'elle s'étend aux revues et journaux irréligieux et reconnus comme tels, en raison des dangers de la mauvaise presse, maintes fois signalés par les constitutions pontificales, notamment par l'Encyclique *Mirari vos* du pape Grégoire XVI, en date du 15 août 1832, et par l'Encyclique *Quanta cura* du pape Pie IX, en date du 8 décembre 1864. »

PRÉFECTURE DE MAIN-E-ET-LOIRE.

Volontariat d'un an. — Appel de 1874.

AVIS.

Les principales opérations relatives au prochain appel des engagés conditionnels d'un an auront lieu, en 1874, aux époques ci-après :

Du 1^{er} JUILLET au 31 AOUT. — Inscription des demandes d'admission à la Préfecture.

Du 15 au 30 SEPTEMBRE. — Examens.

5 NOVEMBRE. — Mise en route des engagés.

Le présent avis est donné afin que les jeunes gens qui ont l'intention de contracter l'engagement d'un an se mettent en mesure de remplir en temps utile les formalités préalables, et que ceux qui doivent subir les examens puissent s'y préparer de maintenant.

Angers, le 4 février 1874.

Le Préfet, J. MERLET.

L'Assemblée nationale prenant un congé de trois jours, tous les députés sont rentrés dans leurs foyers.

Il n'y aura de réunion que jeudi.

L'Echo Saumurois ne paraîtra pas demain.

Une circulaire du préfet de l'Aisne interdit aux maires de ce département la faculté d'autoriser les somnambules, diseuses de bonne aventure, tireuses de cartes, à séjourner dans leur commune.

Pour les articles non signés : P. GODREY.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
 L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
 Le 53^e fascicule, INT à JAU, est en vente.

MUSIQUE NOUVELLE.

Les nouvelles œuvres du célèbre maestro Jules KLEIN : **Lèvres de Feu!!** valse romantique, et **Peau de Satin**, polka, obtiennent un tel succès à Paris, que la 2^{me} édition vient de paraître. Jamais, d'ailleurs, l'auteur des valse : *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, *Fraises au Champagne!* (nouvelle édition pour le chant), de la polka : *Cœur d'Artichaut*, et de la *Barcarole du Lac de Genève*, n'a été mieux inspiré que dans ces pages mélodiques et charmantes qui sont déjà sur tous les pianos.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles fr. 2 50 en timbres-poste (à 4 mains fr. 3) à Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

DOUZE NOELS PROVENÇAUX

DE NICOLAS SABOLY (1669 à 1674),
 Traduits en vers français et arrangés en chœur pour trois ou quatre voix (hommes et femmes),
 Par CHARLES SOULLIER,
 Auteur des traductions lyriques des grands compositeurs italiens et allemands.
 PRIX DE LA COLLECTION : 3 fr. — Chaque Noël séparé, 1 fr. — Chaque partie séparée du chœur, 30 centimes.
 Chez Gustave AVOCAT, éditeur, 27, Faubourg Montmartre, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans rais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000

cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.
 Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de *Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.*

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Épuisement complet*, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la *Revalescière* l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière,

rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 85	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	797 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	275	»	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	86 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	411 25	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier	295	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	342 50	17 50	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	500	7 50	»	Société autrichienne, j. Janv.	»	»	»
Emprunt 1872	93 05	»	20	Charentes, 400 fr. p. j. août.	336 25	1 25	»	OBLIGATIONS.			
libéré	93 05	»	20	Est, jouissance nov.	495	1 25	»	Orléans	279	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	218	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	880	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	274 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	»	»	Midi, jouissance juillet.	590	»	3 75	Est	269 50	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	Nord, jouissance juillet.	1005	»	»	Nord	280 75	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	288 50	»	25	Orléans, jouissance octobre.	810	»	»	Ouest	269 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	254	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	535	5	»	Midi	272 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4055	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	258	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	530	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	726 25	»	2 50	Vendée	242 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	»	2 50	Société Immobilière, j. Janv.	12 50	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	260	»	2 50								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 03 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 37 — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.	
8 — 30 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	—
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En totalité ou par lots, En vertu d'autorisation du conseil de famille de la mineure Louise Milsonneau, de Rou-Marson, Le dimanche 8 mars 1874, à une heure après midi,

En la Mairie de Rou-Marson,

33 PIEDS DE PEUPLIERS

Complantés au lieu dit Lile, commune de Rou-Marson, sur un terrain appartenant à la mineure Milsonneau.

S'adresser, pour voir les arbres, à M. Louis OLLIVIER-RAZIN, propriétaire à Verrye, et, pour les renseignements, à M^e MÉHOUS. (68)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, MAISON, rue du Temple, n° 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée. S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, **UNE MAISON** Sise à Saumur, rue Neuve-Beurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A LOUER
 Pour le 24 juin prochain,
UNE MAISON

Au centre de la ville, Comprendant : Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté; Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise; Trois chambres de domestiques et greniers; Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION, QUATRE BELLES LAMPES Dont deux en porcelaine. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

AVIS.

M^{me} LORRAIN-BOUCHEREAU, marchande de modes, rue St-Jean, DEMANDE UNE APPRENTIE ayant reçu une bonne éducation et une bonne instruction. (18)

M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, demande un 2^e clerc.

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie. S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner. Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

MARTORELL

JARDINIER, Ancienne route d'Angers, SAUMUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir comme jardinier fleuriste et pépiniériste. Il s'occupe tout particulièrement des jardins anglais, paysagés et autres, d'après un nouveau système, présenté à l'Exposition de 1867.

Il tient un assortiment des plus complets d'oignons à fleurs, jacinthes, tulipes, etc.; rosiers et arbustes de diverses variétés.

Il se charge de la taille des arbres et de fournir les articles dont on peut avoir besoin.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Quai de Limoges, 167, à Saumur, HOTEL DU BELVÉDÈRE.

LAGALL

M^e-DENTISTE.

Traitement des maladies des gencives, guérison des maux de dents, redressement des dents aux enfants, dents artificielles en tous genres. Extraction des dents et toutes opérations relatives à l'art dentaire. M. LAGALL est visible à son cabinet, tous les jours, et se rend à domicile. (526)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevegnon, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 5, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (253)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.